



LE PETIT EYGURANDAIS

N° 7



Conformément à la politique numérique et écologique prônée par le gouvernement, le petit journal est consultable en intégralité sur votre site internet : www.eygurande-et-gardedeuil.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Le Maire, Guy PIEDFERT – **Elus** : Dominique COLAS- Nadine FAURE-Daniel GONTHIER- **Comité de rédaction** : Catherine RACCOURSIER- Chantal FAURE-Micheline LABRUE-Béatrice PIEDFERT-Jean-Michel BLATTER – Avec la contribution de la secrétaire de Mairie Karine

SOMMAIRE

LE MOT D'ACCUEIL NOS PRODUCTEURS LOCAUX- Page 1	ETAT CIVIL - Page 24
INFORMATIONS- LE MOT DU MAIRE - Page 2	UN PEU DE REFLEXION - HUMOUR Page 25 et 26
LE MOT DU MAIRE- L'INTERCOMMUNALITE - Page 3	RECETTES Page 27 et 28
INTERCOMMUNALITE ET VIE DE LA COMMUNE - pages 4 à 7	LA RUBRIQUE DE FILOTINE - Page 29
ASSOCIATIONS - MANIFESTATIONS- Page 7-8	ASSOCIATIONS - Page 32 à 34
SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX Page 8 à 24	MERCI AUX ASSOCIATIONS ET UN EYGURANDAIS A L'HONNEUR - page 35
MEMENTO - Page 36	

Pour contacter la Mairie : 0553804010 le mardi-mercredi et jeudi de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h30 – le vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 16h30 – mail : mairie-eygurande@wanadoo.fr

NOS PRODUCTEURS LOCAUX

LE PETIT LAURENT – producteur fruits et légumes

OLIVIER DEVAUX – producteur légumes

FRANKLIN FARM – producteur viande (porc, mouton)

Mr DINARD – producteur bœuf, porc et volailles

LARDER ANGLAISE – vente d'œufs production fermière et produits anglais

LE MOT D'ACCUEIL

Nous sommes heureux de vous présenter le numéro 7 du PETIT EYGURANDAIS.

LE PETIT LAURENT

Le Petit Laurent a été gravement touché par la tempête du lundi 20 juin 2022 au point d'endommager la plus grande partie des arbres fruitiers et notamment des pommiers. Il n'y aura donc pas une vente de pommes comme les années précédentes. Cependant, vous pourrez quand même acheter des pommes ROYAL GALA, GOLDEN .

Toute l'équipe vous dit à bientôt et vous attend avec plaisir.

Pour connaître les manifestations organisées au sein du village :

www.tourisme-isleperigord.com

Rubrique AGENDA

et

PANNEAU POCKET (mobile ou internet)



LE MOT DU MAIRE Cet été qui s'achève restera gravé dans nos mémoires car il est le prélude de la catastrophe climatique annoncée depuis des décennies et dépasse, par son ampleur, les canicules de 1976 et 2003.

Conséquence : les feux de forêts. Le drame de la lande girondine qui heureusement n'a pas fait de victimes, nous a démontré que ce que la main de l'homme a construit, d'autres personnes, inconscientes ou malades mentales peuvent le détruire.

C'est le cas dans notre territoire où de nombreux départs de feux ont été observés début août, détruisant environ 120 hectares sur EYGURANDE GARDEDEUILH et ST MICHEL LEPARON provoquant la colère des propriétaires forestiers qui ont vu leur patrimoine partir en fumée. C'est dans ce climat de méfiance aggravé par les interdictions de se promener ou d'avoir des activités dans les forêts que ce mois d'août, d'ordinaire tourné vers le farniente et le relâchement a débuté. Heureusement, les orages de la mi-août ont, pour l'instant, abaissé les températures et calmé les esprits.

Et notre village dans tout cela...Les aléas climatiques du 20 juin ont privé certains de nos administrés d'électricité et de téléphone (de télévision aussi) pendant plusieurs jours. Merci à tous les bénévoles qui, dès la tempête terminée, ont dégagé les routes et permis, ce faisant, à de nombreuses personnes d'aller à leur travail. Il est heureux de constater que la solidarité n'est pas un vain mot dans notre village.

A contrario, certains n'ont pas hésité à voler le gazoil du groupe électrogène alimentant les antennes de téléphone mobile privant ainsi de nombreux habitants de leur seul outil de communication. Lamentable !!!

Nous avons aussi élu notre nouvelle députée : Mme Pascale MARTIN (NUPES). J'espère qu'elle sera aussi présente sur le territoire que l'était son prédécesseur que je remercie pour son soutien au monde rural.

Des animations ont été déprogrammées : la randonnée semi-nocturne du comité des fêtes pour cause de météo incertaine et le concert en la chapelle de Gardedeuilh (absence d'autorisation de l'Abbé DE BERU). D'autres ont pu avoir lieu comme la fête de la musique, initiative privée, qui a rassemblé de nombreuses personnes et le concours de pétanque, organisé le dimanche 7 août 2022 par le comité des fêtes dont vous trouverez le compte rendu dans ces feuillets.

Les travaux de la PETITE DUCHE entrent dans leur dernière phase ; l'achat du matériel se poursuit et vous pourrez prochainement profiter de cet espace chaleureux, rénové et convivial. Merci aux « CASTORS » pour tout ce travail accompli.

La rentrée approche à grands pas. Madame VIAL, la maîtresse d'école, sera de nouveau à son poste pour 2022-2023 et je m'en félicite. J'encourage tous les parents à scolariser leurs enfants dans nos écoles rurales. Pour preuve, lors de la remise des diplômes du brevet des collègues le 3 juin derniers, plusieurs anciens élèves du RPI ont eu les mentions « TRES BIEN ». Nous les félicitons.

Comme vous pourrez le constater dans ce PETIT EYGURANDAIS, notre village reste un endroit où il fait bon vivre et le restera tant que ses habitants respecteront ces principes à savoir : le respect et l'écoute de l'autre, la solidarité, la convivialité et surtout l'amour de son village.

Le Maire – Guy PIEDFERT

L'INTERCOMMUNALITE

La Maison France Service vous accueille dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers à MONTPON depuis le 18 juillet 2022. France Service vous permet d'accéder facilement aux services publics. Vous pouvez contacter les agents au 0533096425 ou par courriel « accueil.franceservices@ccidl.fr » Les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h + lundi 14h à 18h – mardi 14h à 17h et mercredi 14h à 16h.

Le conseiller numérique a été recruté par la communauté des communes Isle Double Landais financé par les communes la composant sauf MONTPON. Son rôle est d'aider à prendre en main tout équipement numérique, créer et gérer les contenus numériques, naviguer sur internet, envoyer, recevoir et gérer des courriels, installer et utiliser des applications sur smartphone, connaître les usages et le vocabulaire numérique, apprendre à utiliser les logiciels bureautiques et communiquer en ligne avec aisance. Il se déplace à la Mairie. Vous pouvez le joindre au 0553825825 ou au 0611426780.

Comité Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le CIAS du pays montponnais qui dépend de la communauté de communes Isle Double Landais recrute des auxiliaires de vie. Vous pouvez les joindre au 0962115982.

Echos de la CCIDL – Les communes d'EYGURANDE GARDEDEUILH et ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE ayant refusé de payer une taxe de solidarité pour remettre à flot les finances de la CCIDL, le Président Mr LOTTERIE nous a informés qu'il ne financerait pas de travaux routiers sur nos communes. Je vous invite donc, si dégradation il y a et qui présente un caractère dangereux d'en informer la communauté de communes au 0553825825 car la compétence voirie est de son ressort.

VIE DE LA COMMUNE

Et toujours notre village « chouchouté » par nos bénévoles qui embellissent tout ce qu'ils peuvent embellir. Merci à vous.

ABRI BUS



ABRI BUS



VELO FLEURI

ARBRE A
INSECTES



FETE DES ECOLES

Le 24 juin 2022 a eu lieu la kermesse des écoles de saint Barthélémy de Bellegarde et d'Eygurande et Gardedeuilh.

Grâce à l'équipe enseignante et aux enfants, la salle a joliment été décorée. Les enfants nous ont présenté de biens jolis spectacles, grâce à leur travail de l'année.

Pierre Paul Grondin est venu agrémenter la soirée avec un super stand repas.

L'association des parents d'élèves "Jeux d'Enfants" a assuré une buvette et une vente de gâteaux, des jeux et un stand de maquillage pour les enfants, ainsi qu'une tombola.

Petits et grands ont donc pu se restaurer, jouer et passer un super moment.

Nous remercions les mairies pour leur aide précieuse, l'équipe pédagogique mais aussi tous les bénévoles et acteurs qui de près ou de loin, ont permis de mener à bien cette journée.

Grâce à cela l'association a récolté des fonds qui seront redistribués aux écoles dès la rentrée de septembre.

Nous espérons vous retrouver très nombreux l'an prochain pour passer un agréable moment tous ensemble.

LES PARENTS D'ELEVES



FETE DE LA MUSIQUE

Pour la première fois, grâce à des musiciens de la commune d'Eygurande-Gardedeuilh qui ont joyeusement animés la soirée du 18 juin 2022 pour la fête de la musique, nous avons pu constater que plus d'une centaine de personnes étaient présentes à cette manifestation conviviale et sympathique. Stand de pizzas, samoussas et boissons furent appréciées. On les remercie beaucoup et espérons que cela se renouvelle.



CHANTAL FAURE

ANIMATIONS A VENIR

Une marche va être organisée au sein du village le **SAMEDI 15 OCTOBRE 2022** dans la matinée dans le cadre **d'OCTOBRE ROSE « campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein »**. Une information précise vous parviendra ultérieurement par panneau pocket et flyer. Merci.

Une soirée SOUPE A LA CITROUILLE sera organisée par des habitants du village le **SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 à partir de 19 h**, derrière l'église si la météo le permet ou à la salle des fêtes du village en cas de mauvais temps. Nous vous attendons nombreux. Une publicité vous parviendra par panneau pocket et flyer. Merci.

L'équipe des bénévoles qui décorent le bourg pour les fêtes de fin d'année, se retrouvera le **SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 en début d'après-midi** afin d'installer les décorations. Si vous souhaitez venir les aider, n'hésitez pas. Vous pouvez contacter la Mairie afin d'avoir des informations. Merci.

POINT SUR LES TRAVAUX

La tempête du 20 juin 2022 a provoqué de nombreuses chutes d'arbres et de branches interdisant l'accès de certains hameaux. Avec l'aide de l'employé municipal, nous avons dès le mardi matin, nettoyé certains axes. Je remercie toutes les personnes qui, spontanément, ont déblayé avec leur matériel les différentes voies de la commune.

Les travaux de rénovation du restaurant « LA PETITE DUCHE » arrivent à leur terme. Les finitions sont en cours et il me faut chaleureusement remercier l'ensemble des « CASTORS » qui ont fait un travail remarquable, donnant à ce futur restaurant un cachet qui, je l'espère sera apprécié de toutes et tous. Ce travail exécuté bénévolement de façon très professionnelle par une équipe dirigée par Michel PERRIER a permis de modifier l'espace de travail en l'adaptant aux normes en vigueur. C'est beaucoup d'investissement personnel que chacune et chacun a apporté afin de créer un espace d'accueil et de convivialité qui permettra je pense, à nos concitoyens de se rencontrer et d'échanger et donc de mettre en place une véritable identité de village. Un grand merci à tous les « CASTORS ». **les travaux de réaménagement de l'appartement sont terminés**

- le bar fabriqué par Michel PERRIER est posé avec toutes les machines branchées
 - il reste quelques travaux de peinture (2ème couche) dans le bar, le restaurant et les toilettes, le peintre Julien CHAPELLE a beaucoup aidé, même pendant ses vacances
 - nous attendons la livraison du gros matériel neuf (piano, frigo, chambre froide...)
 - nous venons de commencer tout l'extérieur, terrasse et jardin avec Anne et Nicolas Pascal qui sont venus avec leur mini-pelle et ont aidé à déblayer, niveler pour faire une jolie terrasse.
- le VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022, finitions avec livraison du travail terminé.**



Une campagne d'élagage est prévue pour la fin de l'année. Suite aux aléas climatiques et ses conséquences sur les lignes électriques et téléphoniques, je recommande aux propriétaires de procéder à l'élagage des arbres pouvant provoquer des dégâts sur ces réseaux. L'isolation de la toiture de la salle des fêtes a été effectuée. Il reste à isoler le mur Nord (par l'extérieur) projet actuellement à l'étude.

Nous retrouvons encore beaucoup de déchets au bord de nos routes et de nos chemins ou sur des parkings de chasse. Sur notre canton, de nombreuses bornes à déchets sont à disposition et il est intolérable de voir notre belle nature gâchée par des bouteilles plastiques ou des emballages « MAC DO » sans compter les appareils ménagers ou autres meubles que certains « jettent » dans la campagne et même dans le bourg. Si vous êtes témoins de tels agissements, n'hésitez pas à prendre le numéro de la plaque minéralogique de la voiture et nous le transmettre. Merci.

CIVISME

Dans le PETIT EYGURANDAIS de MAI JUIN JUILLET AOUT 2018, je rappelais la loi qui encadre les aboiements des chiens. Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, les aboiements de chiens sont fréquents, intenses et parfois de jour comme de nuit. Le code de la santé publique dans son article R-1334-31 souligne « aucun bruit particulier ne doit, par sa

durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, intensité, répétition : un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Souvent, un chien aboie quand son maître est absent et donc n'a pas conscience de la gêne que provoque son animal. Une plainte peut être déposée pour tapage diurne ou nocturne et pour trouble anormal du voisinage. La condamnation va d'une amende de 450 € jusqu'à la confiscation de l'animal. Des colliers anti-aboiements existent et diminuent pour beaucoup le problème. Fermer le chien dans la maison peut atténuer le problème sachant que la liberté de votre (vos) chien(s) ne doit pas se faire au détriment de la quiétude du village ou du quartier. Merci de votre compréhension.

LE MAIRE GUY PIEDFERT

CREATION ASSOCIATIONS – ASSEMBLEES GENERALES **ASSOCIATIONS - MANIFESTATIONS**

COMITE DES FETES « LA GUIRANDOLE »

RANDONNEE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES

Le **SAMEDI 25 JUIN 2022**, le comité des fêtes LA GUIRANDOLE devait organiser la randonnée semi-nocturne. Malencontreusement, les conditions météorologiques de la semaine n'ont pas permis de la concrétiser au risque d'un temps pluvieux voire orageux.

CONCOURS DE PETANQUE ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES

Le **DIMANCHE 7 AOUT 2022**, suite à l'annulation du concert à la chapelle de Gardedeuilh, les membres du comité des fêtes ont décidé d'organiser un concours de pétanque. Une vingtaine de personnes est venue, malgré la chaleur, participer à cette manifestation et nous les remercions de leur présence. La journée s'est terminée par un repas convivial.



CONCERT A LA CHAPELLE DE GARDEDEUILH

La Présidente et les membres du bureau de l'association « LES AMIS DE GARDEDEUILH » n'ont pas pu donner suite au concert prévu le **DIMANCHE 7 AOUT 2022 à 16 h à la Chapelle de GARDEDEUILH** en raison de la non-autorisation de l'Abbé DE BERU. Nous souhaitons cependant pouvoir poursuivre les manifestations dans cette belle chapelle réhabilitée, en accord bien sûr avec le prêtre de la paroisse.

Les membres de l'association LES AMIS DE GARDEDEUILH

SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

Objet : Vacance de poste suite à la mutation de la secrétaire de Mairie – Délibération n° 1

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. (Même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.)

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- *Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,*
- *La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,*
- *La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,*

Compte tenu de la vacance de poste, il convient de renforcer les effectifs du service en mairie d'une secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

*La création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 29 h 00 mn hebdomadaires, à compter du **10 février 2022**.*

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des secrétaires de mairie aux grades d'adjoint administratif ou rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique C ou B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- *Élaborer et mettre en œuvre les décisions de conseil municipal*
- *Conseiller les élus et alerter sur les risques techniques et juridiques*
- *Intégrer les enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision et la priorisation des projets*
- *Préparer et rédiger les documents administratifs et budgétaires*
- *Monter des dossiers complexes incluant une dimension juridique*
- *Vérifier la cohérence et le respect du cadre réglementaire des dossiers administratifs*
- *Préparer et suivre l'exécution du budget*
- *Rédiger, gérer et suivre les marchés publics*

- Préparer et mettre en forme les actes administratifs du maire et les actes d'état civil
- Organiser les élections et effectuer le suivi des listes électorales
- Assurer la mise en œuvre des décisions municipales en matière d'urbanisme
- Elaborer et animer un dispositif d'accueil de la population
- Renseigner et diriger les administrés

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 10/02/2022 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service	Fonctions
Filière administrative Adjoint administratif	C	1	1	29h00	Secrétaire de mairie

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 10/02/2022,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à 9 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ayant reçu délégation de notifier cette décision à la Communauté de Communes Isle Double Landais, aux services préfectoraux et aux services Trésor Public.

Objet : Adhésion au Service de la Médecine Préventive du CDG24 – Délibération n° 2

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

approuvée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 novembre 2021,

Monsieur le Maire/Président rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal/Conseil Communautaire/Comité Syndical par unanimité des membres présents.

- ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;*
- AUTORISENT Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.*

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ayant reçu délégation de notifier cette décision à la Communauté de Communes Isle Double Landais, aux services préfectoraux et aux services Trésor Public.

Objet : Subvention Etablissement Français du Sang (EFS) de Montpon – Délibération n° 3

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de subvention au profit de l'Association pour le Don du Sang Bénévole de Montpon Ménésterol d'un montant de 50 euros, cette dépense sera inscrite au budget pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ayant reçu délégation de notifier cette décision à la Communauté de Communes Isle Double Landais, aux services préfectoraux et aux services Trésor Public.

Objet : Fixation des indemnités pour l'agent recenseur et le coordonnateur dans le cadre du recensement : Délibération n° 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les indemnités du coordonnateur communal et de l'agent recenseur :

- 500 € brut, pour le coordonnateur communal (M. PASCAL Nicolas)*
- 1000 € brut pour l'agent recenseur (Mme Angélique THOUVENIN)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et charge M. Le Maire d'inscrire cette somme au budget 2022.

Demande de subvention à la MFR de Vanxains :

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la MFR de Vanxains sollicite une subvention de la commune.

Il informe le CM que seul un élève eygurandais est scolarisé dans cette MFR.

Il est précisé également que la commune n'a pas pour habitude de subventionner les diverses écoles qui la sollicitent car cela reviendrait à octroyer des subventions à de trop nombreuses entités.

Les membres du Conseil Municipal refusent à l'unanimité la subvention demandée.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Monsieur le Maire annonce qu'une pétition a été adressée à ENEDIS concernant les riverains du PALEM et mettant en cause les microcoupures et coupures à répétition. Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est fixé le 07/02/2022 afin d'analyser le problème et d'évoquer la faisabilité d'une opération d'abattage de 7 arbres qui serait à prévoir sur le terrain de M. de MENONVILLE, abattage auquel ce dernier s'oppose.*
- *Le CM est informé de la création d'une nouvelle association de parents d'élèves sur le RPI Eygurande-St Barthélémy : Jeux d'enfants. La présidente est MME PIGEON.*
- *Monsieur le Maire indique que des devis ont été proposés pour la réfection du système de chauffage du restaurant « La Petite Duché » et son logement ainsi que pour le loyer situé au-dessus de la mairie.
Il annonce également que des demandes ont été faites pour obtenir des devis d'isolation pour le restaurant et la salle des fêtes.*

La séance a été levée à 19h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

OBJET : COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Mme SALAUD Florence, RECEVEUR - Délibération n° 5

Le Conseil Municipal :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*
- *Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*
 1. *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
 2. *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
 3. *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Délibération n° 6

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONTHIER Daniel, délibérant

Sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Guy PIEDFERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

<i>LIBELLES</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>190 400.30</i>		<i>64 984.25</i>		<i>255 384.55</i>
<i>Résultats affectés (compte 1068)</i>						
<i>Opérations de l'exercice</i>	<i>269 418.97</i>	<i>213 375.29</i>	<i>222 759.80</i>	<i>317 714.47</i>	<i>492 178.77</i>	<i>531 089.76</i>
<i>TOTAUX</i>	<i>269 418.97</i>	<i>403 775.59</i>	<i>222 759.80</i>	<i>382 698.72</i>	<i>492 178.77</i>	<i>786 474.31</i>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>134 356.62</i>		<i>159 938.92</i>		<i>294 295.54</i>
<i>Restes à réaliser</i>		<i>80 784.81</i>				<i>80 784.81</i>
<i>TOTAUX CUMULES</i>		<i>215 141.43</i>		<i>159 938.92</i>		<i>375 080.35</i>
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		<i>215 141.43</i>		<i>159 938.92</i>		<i>375 080.35</i>

- 2) *Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté 31 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) *Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;*
- 5) *Vote (Monsieur Guy PIEDFERT, Maire, sort de la salle) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

SEANCE DU 10 février 2022

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 Délibération n° 7

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Guy PIEDFERT,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Le 10 février 2022, ce jour*

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente :

*Un excédent de fonctionnement de**159 938.92 €***

Un déficit de fonctionnement de€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE	EUROS
<i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)...</i>	
<i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....</i>	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	64 984.25
.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	93 687.67 €
DEFICIT	
.....	
A) EXCEDENT AU	159 938.92 €
31.12.2021	
<i>Affectation obligatoire</i>	
• <i>A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....</i>	
<i>Déficit résiduel à reporter</i>	
.....	
• <i>A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).</i>	
Solde disponible affecté comme suit :	
• <i>Affectation complémentaire en réserves (compte 106)</i>	
• <i>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)</i>	158 671.92 €
.....	
<i>Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour</i>	
<hr/>	
B) DEFICIT AU	
31.12.2021	
<i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</i>	
.....	
<i>Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</i>	
<i>Déficit résiduel à reporter – budget primitif _____</i>	
.....	
<i>Excédent disponible (voir A – solde disponible).....</i>	
<hr/>	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	
.....	

*Délibéré par le Conseil Municipal
A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 10 février 2022.*

<i>Nombre de membres en exercice</i>	<i>11</i>
<i>Nombre de membres présents</i>	<i>10</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>10</i>
<i>VOTES : Contre : 0 Pour : 10</i>	
<i>Date de convocation 03/02/2022</i>	

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - Délibération n° 8

Le budget primitif 2022, dressé et présenté par le Maire, est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 364 300 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 314 693,35 €

Point travaux restaurant « La Petite Dûche »

Monsieur Le Maire informe le CM de la réception de 2 devis de chauffage pour le restaurant :

HOT TECHNIQUE : 21 232,40 € TTC Ets LAUTRETTE : 23 579,11 € TTC

Nicolas PASCAL demande à connaître le COP de chaque proposition afin d'évaluer la rentabilité des systèmes proposés.

Si les COP le permettent, le choix se porterait sur la société HOT TECHNIQUE car la différence de prix permettrait la rénovation du système de chauffage du logement au-dessus de la mairie.

Point candidature restaurant « La Petite Dûche »

Monsieur Le Maire informe le CM qu'un couple de restaurateurs de Périgueux s'est porté candidat pour prendre le restaurant en gérance.

Il indique les avoir déjà rencontrés avec Michel PERRIER.

Les membres du CM sollicitent leur venue lors d'une prochaine réunion afin de pouvoir les rencontrer et les évaluer.

Questions diverses :

- Un toit est à refaire.*
- La mairie a reçu une demande d'implantation pour une ferme agri-photovoltaïque sur la commune. Le demandeur viendra faire une présentation aux habitants le 28/02/2022 à 18h00.*
- Le comité des fêtes organise une réunion le 1^{er}/03/2022 afin d'élire les membres du bureau.*
- 2 plaintes ont été déposées sur la commune relatives à l'arrêté préfectoral autorisant les tirs de nuit. Mme DELAURIERE et M. DE MENONVILLE ne souhaitent pas laisser l'accès au lieutenant de l'ouvèterie. Les membres du CM rappellent que la décision est préfectorale et qu'elle ne relève donc pas du ressort du CM.*
- Monsieur Le Maire indique que la gendarmerie de Montpon n'est plus ouverte au public que le mardi et le jeudi.*

Fin de la séance à 19 heures

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Délibération n° 2 (annule et remplace la délibération 024-212401657-20220210-06_2022-DE du 10 février 2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONTHIER Daniel, délibérant

Sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Guy PIEDFERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

6) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Résultats reportés		190 400.30		64 984.25		255 384.55
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	269 418.97	213 375.29	222 759.80	317 714.47	492 178.77	531 089.76
TOTAUX	269 418.97	403 775.59	222 759.80	382 698.72	492 178.77	786 474.31
Résultats de clôture		134 356.62		159 938.92		294 295.54
Restes à réaliser		90 531.81				90 531.81
TOTAUX CUMULES		224 888.43		159 938.92		384 827.35
RESULTATS DEFINITIFS		224 888.43		159 938.92		384 827.35

7) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté 31 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

8) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

9) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;

10) Vote (Monsieur Guy PIEDFERT, Maire, sort de la salle) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

SEANCE DU 14 mars 2022

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 Délibération n° 3 (annule et remplace la délibération 024-212401657-20220210-07_2022-DE du 10 février 2022)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Guy PIEDFERT,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Le 31 mars 2022, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de **159 938.92 €**

Un déficit de fonctionnement de €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Virement à la section d'investissement	64 984.25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	94 954.67 €
A) EXCEDENT AU 31.12.2021	
Affectation obligatoire	159 938.92 €
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
.....	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
	159 938.92 €
B) DEFICIT AU 31.12.2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible).....	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - Délibération n° 4 (annule et remplace la délibération 024-212401657-20220210-08_2022-DE du 10 février)

Le budget primitif 2022, dressé et présenté par le Maire, est adopté par 10 voix pour. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 424 238.92 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 325 707.35 €

Délibéré par le Conseil Municipal

A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 10 février 2022.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre : 0	Pour : 10
Date de convocation 03/02/2022	

• **RIFSEEP (indemnités agent titulaire) pour la nouvelle secrétaire de mairie**
Mme Marie Karine PIERRE HÉLORE

Monsieur Le Maire informe le CM que Mme Karine PIERRE HELORE pourra effectivement prendre ses fonctions à compter du 3 mai 2022.

Monsieur Le Maire informe également le CM que la commission paritaire relative au régime de son poste n'aura lieu qu'en juillet 2022.

Il est proposé au CM d'appliquer le régime RIFSEEP pour Mme Karine PIERRE HELORE de la façon suivante :

Plafond : 11 340 € annuel soit 500 € / mois.

Cela représente un salaire équivalent à celui de l'ancienne secrétaire, soit 1500 € / mois. + CIA en fin d'année.

La décision est adoptée à l'unanimité par le CM.

• **Elections Présidentielles : Tenue des bureaux de vote des 10 et 24 avril 2022 :**

Le CM décide que la nouvelle salle des fêtes de la commune est suffisamment grande et ventilée pour le déroulement des élections dans les bonnes conditions sanitaires.

Monsieur Le Maire fait une demande en préfecture pour avoir l'accord de déplacer le bureau de vote dans cette salle plutôt que dans celle de la Mairie.

Monsieur Le Maire précise aux membres du CM que les horaires seront de 8h00 à 19h00.

• **Point travaux restaurant « La Petite Dûche »**

Monsieur Le Maire informe le CM que les travaux du logement sont presque finis. Le total du matériel acheté représente 2800 €.

Michel PERRIER annonce l'ouverture des séances de travaux également le samedi matin.

Il indique également que des demandes de subventions sont en cours pour l'achat du mobilier du restaurant, afin de pouvoir faire l'acquisition du matériel du Moulin du Duellas qui renouvelle l'ensemble de ses biens.

Point candidature restaurant « La Petite Duché »

En ce qui concerne le choix des restaurateurs, Mme CHAILLAT demande lors de la réunion si le CM fera un appel à candidature. Monsieur Le Maire indique que cela n'est pas obligatoire.

De plus, il rappelle au CM que lui-même ainsi que M. PERRIER ont rencontré des candidats potentiels. Ces jeunes gens sont salariés d'un restaurant sur Périgueux, et souhaitent prendre une gérance.

Mmes CHAILLAT et SIWULA sollicite une rencontre avec ces candidats. Cela sera fait lors de la prochaine séance du CM.

QUESTIONS DIVERSES

- *Pierre DE CHAMARTIN : un projet est en prévision à l'occasion des journées du patrimoine, conjointement avec les communes de Saint-Antoine et La Roche Chalais. Une pierre aurait été trouvée pour remplacer celle qui a disparu. Le coût serait de 20 52 € pour la tailler et y faire apposer les écussons des trois communes, cela représenterait un coût de 684 € par commune.*
- *Mme CHEZY (ancienne secrétaire de mairie sur la commune de Le Pizou) s'est proposée bénévolement pour aider Mme PIERRE HÉLORE dans la mise à jour des dossiers et la prise des ses fonctions.*
- *Le logement au-dessus de la mairie a subi un dégât des eaux.*
- *La porte de la chapelle de Gardedeuil a encore été une fois fracturée.*
- *Les pistes de randonnées seront nettoyées la semaine prochaine.*

Fin de la séance à 19 heures 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022

Présentation des candidats à la reprise du restaurant : La Petite Dûche

Monsieur Le Maire a invité les candidats à la reprise du restaurant, afin que les membres du Conseil Municipal puissent faire leur connaissance.

Mathilde et Jérémy se sont prêtés aux questions du CM.

Lui, est cuisinier avec une formation traditionnelle mais a voyagé au sein de l'Europe. Il est chef dans un restaurant de Périgueux et travaille avec Mathilde depuis plusieurs années.

Elle, est originaire de la région, et est titulaire d'une licence d'anglais et d'espagnol et travaille dans la restauration depuis de nombreuses années.

Ils envisageraient d'ouvrir le restaurant fin octobre/début novembre. Ils souhaiteraient également un jour de fermeture en milieu de semaine, afin qu'il y ait enfin un restaurant ouvert le lundi soir sur le canton.

Monsieur Le Maire précise que ces jeunes gens se sont fait connaître dès qu'ils ont eu connaissance du rachat du restaurant, d'autant que le principe de collaborer avec une mairie correspond à leur objectif de travail. Leur candidature tombe à point nommé.

Ils envisagent de proposer également des soirées à thème de temps en temps les vendredis et/ou samedis.

Mme SIWULA admet que les candidats ont un bon profil mais indique regretter qu'aucun appel à candidatures ne soit fait en parallèle pour donner la chance à d'autres personnes.

Le montant des loyers n'est pas établi mais une somme globale sera bientôt déterminée pour coupler le montant du loyer du restaurant et celui du logement. Le montant du loyer total devra obligatoirement couvrir le crédit et les charges estimées.

Il est rappelé qu'à compter du 03/05/2022, MME PIERRE HELORE sera recrutée à plein temps, soit 29h / semaine.

Les horaires proposés par Monsieur Le Maire sont :

Lundi : fermé

Mardi : 9h-12h 13h-18h

Mercredi et jeudi : 9h-12h 13h-17h30

Vendredi : 9h-12h 13h-16h

Les membres du CM attirent l'attention sur le besoin de la population à avoir un accès plus tardif à la mairie.

Ils demandent à ce que soit étudié la possibilité d'une ouverture un soir par semaine jusqu'à 18h et une fermeture à 16h le vendredi.

Monsieur Le Maire doit en discuter avec MME PIERRE HELORE.

Conseiller Numérique

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le nouveau conseiller numérique a pris effectivement ses fonctions depuis le 1^{er} avril 2022.

Le nombre de jours pour la commune est indiqué à 22 jours.

Cependant, il n'est pas précisé si ces jours sont annuels ou sur la durée du contrat.

Les membres du CM demandent à ce que les points suivants soient éclaircis au niveau de la Communauté de Communes : nombre de jours et missions du conseiller numérique.

Inscription sur les listes électorales

Monsieur Le Maire indique aux CM que les électeurs non encore inscrits sur les listes électorales peuvent encore le faire pour les élections législatives jusqu'au :

- 06/05/2022 pour la démarche papier

- 04/05/2022 pour la démarche en ligne

Point travaux restaurant « La Petite Dûche »

Monsieur Le Maire informe le CM qu'il a fait une demande d'aide au financement des installations du restaurant auprès du conseil départemental. Il attend une réponse.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe le CM qu'un nouvel ostéopathe s'installe sur le Pôle santé du Pizou.*
- Monsieur Le Maire a reçu un courrier relatif à la réforme des taxes locales.*
- Un article est paru dans le journal relatant un problème de propriété sur la commune.*

Objet : Développement de projet agriphotovoltaïque sur le territoire communal – Délibération n° 1

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone. Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surfaces globale d'environ 40 000 hectares soit 0.05 % de la superficie française métropolitaine si l'intégralité de la puissance était installée dans des centrales au sol.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la présentation réalisée le 7 mars par la société Green Lighthouse Développement (GLHD),

CONSIDÉRANT l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

CONSIDÉRANT que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agriphotovoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

CONSIDÉRANT que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

CONSIDÉRANT que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

CONSIDÉRANT que les parcelles équipées génèreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDÉRANT que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

CONSIDÉRANT que le document d'urbanisme opposable / en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes Isle Double Landais,

CONSIDÉRANT le PCAET (en cours d'élaboration) par la Communauté de Communes Isle Double Landais,

CONSIDÉRANT que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

Il est proposé au Conseil Municipal :

~ **DE DONNER** un avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire,

~ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à apporter l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet,

~ **D'AUTORISER**, si nécessaire, Monsieur le Maire à demander à la communauté de communes la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet,

Objet : Paiement panneaux d'adressage – Délibération n° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de demander le règlement des panneaux liés au nouvel adressage aux administrés qui refusent la dénomination votée par la mairie et qui souhaitent changer.

Décision adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Objet : Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie (annule et remplace la délibération 024-212401657-20220111-01_2022-DE – Délibération n° 3

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. (Même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade).

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de la vacance de poste, il convient de renforcer les effectifs du service en mairie d'une secrétaire de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 29 h 00 mn hebdomadaire, à compter du **10 février 2022**.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des secrétaires de mairie aux grades d'adjoint administratif ou rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique C ou B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre les décisions du conseil municipal
- Conseiller les élus et alerter sur les risques techniques et juridiques
- Intégrer les enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision et la priorisation des projets
- Préparer et rédiger les documents administratifs du maire et les actes d'état civil

- Organiser les élections et effectuer le suivi des listes électorales
- Assurer la mise en œuvre des décisions municipales en matière d'urbanisme
- Élaborer et animer un dispositif d'accueil de la population
- Renseigner et diriger les administratifs

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 10/02/22 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service (Nombre heures et minutes)	Fonctions
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	29 h 00 mn	Secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du **10/02/2022**,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : Adhésion au Service Archives du CDG 24 – Délibération n° 4

Monsieur le maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives

Dans le cadre, il peut effectuer :

- Trie et classement des documents d'archives
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- *Décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne,*
- *Précise que les crédits nécessaires au paiement de participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,*
- *Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération*

Secrétaire de séance : Mme Céline SIWWULA
Fin de la séance à 20 heures 30

ETAT CIVIL

Décès

Mr Jean MINET né le 24 juin 1947 au Grand Fonmassonade à EYGURANDE GARDEDEUILH (marié le 13 septembre 1969 à Lucia PINTO VERSOS à EYGURANDE GARDEDEUILH)

Décédé le 15 août 2022 à BORDEAUX

Mr Camille LANSMARIE né le 25 septembre 1933 à SAINT CYBARD (33)

Décédé le 16 août 2022 à LIBOURNE.

UN PEU DE REFLEXION

"Semis de rosiers avec les cynorrhodons "

S'ils se greffent ou se bouturent, les rosiers peuvent aussi se multiplier par semis.

Le semis de rosiers en 6 étapes :

1. Sélectionnez des cynorrhodons bien formés et parfaitement mûrs, pour plus de facilité.
2. Ouvrez les en deux avec un couteau affûté. Attention, leurs poils sont irritants.
3. Extrayez les graines avec la pointe et repartissez les à la surface d'un pot de semis rempli de terreau enrichi en sable.
4. Couvrez d'une couche de 5 mm de gravier ou pouzzolane.
5. Laissez le pot tel quel, exposé au froid et aux intempéries durant tout l'hiver sans vous en préoccuper.
6. À partir d'avril, les jeunes rosiers naissent et grandissent. Répiquez les en pot individuel dans le courant de l'été.



« L'AIR DU TEMPS »

Nous nous soucions de la préservation des ressources. Et c'est une bonne chose.

Mais s'il est une autre, bien fragile, que nous gâchons, *c'est l'instant présent*. La fragmentation de notre attention, due à l'excès de sollicitations en tous genres, et surtout l'abus d'écrans et de contenus souvent insignifiants, nous polluent.

Ces derniers, en particulier, sont au réel ce que les frites sont aux brocolis : plus séduisants, plus attirants, mais plus toxiques. Ils nous piègent et nous amènent à ignorer l'ici et le maintenant, cet instant présent seul capable de nous faire sentir que nous sommes vivants. Face à cette addiction qui ne dit pas son nom, cherchons une alternative salvatrice. Afin de nous permettre de trouver le moment, d'exercer nos sens, et nous laver l'esprit; nous remettre dans le réel.

Je cherche l'or du temps ! disait André Breton.

CE QU'ON DEVRAIT APPRENDRE à l'ECOLE



Semer et planter



Les plantes comestibles



Composter



Les champignons



Conserver les semences



Premiers secours



La Conservation



Filtrer et conserver l'eau



Les plantes médicinales



Gérer nos déchets



HUMOUR

Une petite fille arrive à l'école avec un gros bandage autour de la tête. Interpellée, la maîtresse lui demande :

- mais que t'est il arrivée ?
- une abeille m'a piquée !
- mais c'est un bandage énorme pour une piqûre !
- Papa l'a tué avec sa pelle !!!

- J'adore le Running. C'est bon pour les fessiers.

Et toi, c'est quoi ton sport?

- Le Raling ! Je me pose et je râle. Super bon pour le cardio !

RECETTES

Recette gâteau de Noël - Christmas cake recipe :

Ce gâteau devrait être fait fin octobre :

200g raisins secs-100g groseilles-100g raisins secs sultanines

150g abricots secs-50g écorces mélangées-3-4 càs de cognac

200g farine tous type-pincée de sel-noix de muscade demi-entière râpée

150g sucre roux doux-150g beurre-200g noix concassées-2 gros œufs battus

1 cas de mélasse noire dissoute dans 1càs lait chaud.

La veille de la confection du gâteau, mettre les fruits avec l'eau-de-vie dans un bol, bien remuer, couvrir d'un linge et laisser reposer une nuit.

Mettez la farine le sel, la noix de muscade et le sucre dans un bol à mélanger. Coupez le beurre en petits morceaux et frottez bien la farine

et le sucre avec vos doigts. Incorporez les fruits, l'alcool et les noix

hachées. Bien incorporez les œufs battus puis la mélasse dissoute

dans le lait. Mettre le mélange dans un moule à cake chemisé.

Chauffez le four à 180C. Cuire le gâteau au centre du four pendant 30mn, puis

baissez le feu à 150°C et poursuivre la cuisson pendant encore 1h30.

Enfoncez le couteau bien aiguisé au centre du gâteau. S'il ressort,

propre, le gâteau est cuit. Si ce n'est pas le cas, continuez à cuire

et vérifiez après 15mn.

Retirer le gâteau du four et laisser dans le moule pendant 5 mn.

Démoulez sur une plaque de refroidissement.

Une fois refroidi, enveloppez-le de deux couches de papier sulfurisé, puis d'une double couche de papier aluminium.

A conserver au frais jusqu'à Noël.

Par NAN du BOST



Vous avez trop de courgettes! trop peu n'en faut... des courgettes aigres-douces au curry pour l'apéritif

c'est une manière de prolonger l'été en hiver.

Pour 6 à 8 bouches-3kg de courgettes-3 oignons-100g de sel-pour le sirop : 6dl d'eau-6dl de vinaigre vin blanc-500g de sucre-5cc de curry doux ou piquant-1càs poivre en grains

1er jour : Couper les courgettes dans la longueur, enlever les graines et couper en morceaux de la taille d'un dé. Couper les oignons en anneaux. Dans un grand plat, mélanger courgettes et oignons avec le sel. Couvrir et laisser reposer au frais.

2eme jour :

Les courgettes auront perdu de l'eau. On ne la garde pas. Bien rincer le mélange courgettes/

oignons sous l'eau et égoutter. Remettre les courgettes dans le plat.

Porter à ébullition tous les ingrédients du sirop et verser chaud sur les courgettes. Couvrir et laisser reposer au frais.

3ème jour:

Égoutter les courgettes. On garde le jus qu'on fait à nouveau bouillir rapidement et on reverse sur les courgettes. Couvrir et laisser reposer au frais.

4ème jour:

D'abord stériliser bocaux et couvercles comme pour faire la confiture.

Pendant ce temps, porter à ébullition les courgettes et sirop frémir 2-3 mn.

Une fois les bocaux égouttés, remplir les bocaux encore chauds avec les courgettes chaudes. Les légumes doivent être entièrement recouvert de liquide.

Conservation au moins 12 mois au frais sans lumière. Le bocal ouvert, à consommer au frigo une semaine.



Recette Pain d'Épices de Noël

Temps : 1H10 mn - 4 personnes - Cuisson : 50mn

350 g miel liquide	260 g farine
100 g de lait (10 cl)	40 g sucre de canne roux ou cassonade
2 œufs	10 g levure chimique
1 c.c. cannelle en poudre	12 cc gingembre poudre
1 c.c. épices (4) + anis	1 pincée Sel fin.

- Versez dans un saladier les ingrédients secs : farine, sucre, levure, cannelle ; gingembre, 4 épices, anis et sel. Mélangez

- Former un puit et ajoutez le lait, les œufs, le miel liquide, puis mélanger le tout doucement en partant du centre au fouet, pour éviter les grumeaux.

- Chemisez un moule en le beurrant de beurre pommade puis en le saupoudrant de farine.

- Versez la pâte dedans puis enfournez dans un four préchauffé à 170°C pendant 40 à 50mn.

- Vérifiez la cuisson à l'aide d'une pointe de couteau, elle doit ressortir propre. Attendez 5mn avant de démouler.

- N'hésitez pas à reper quelques zestes d'agrumes sur le dessus et de saupoudrez de sucre glace.

Emballé dans une boîte hermétique ou film étirable, il se conservera jusqu'à 3 à 4 jours, sans sécher.

Bon Appétit
Chantal

La rubrique de Filotine

On démêle bien l'écheveau

A priori, ça n'a pas l'air bien compliqué ce méli-mélo de laine perdue au fond d'une corbeille ; ce serait dommage de le jeter, ça peut toujours servir. Mais où est donc le début, et où se cache la fin ?

En le secouant peut-être, non, je ne les trouve pas ! Mais où se lovent-ils ? Je ne les vois pas, j'écarte, ça ce serait bien le bout du monde que je ne retrouve pas le fil...

Ah le voilà le bougre, et même le deuxième, c'est tout ou rien !

Alors, je démarre le petit peloton autour des doigts, cinq tours... et c'est bloqué.

Aïe plus compliqué que prévu !

Soulever trois boucles, passer dessous, puis tirer un peu, ça resserre le tout : ouille, ouille...Voilà au moins deux ou trois mètres de gagnés jusqu'au blocage suivant bien sûr. Qui a eu la fichue idée de laisser tomber cet écheveau ? OK soyons zen, mais ça tient quand même du nœud gordien !...

Faudra bien que j'arrive à suivre le fil, là c'est plus trois, mais au moins sept boucles, qu'il faut dépatouiller, en plus tout se colle, et cette laine est-elle si belle que ça ? mérite-t-elle que je perde autant de temps et gaspille autant d'énergie ?

C'est un vrai travail de nonne, alors au diable la patience ! Nœud-nous en mêlons pas :

CISEAUX

tiré du Filambulletin sept.2002

Par Catherine RACCOURSIER





LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

LE CLUB DE L'AMITIE DE LA DOUBLE Président : **Mr Lionel MADEC** ☎0553811531 /
COMITE DES FETES "LA GUIRANDOLE" association collégiale : Mmes VIVIER,
 RACCOURSIER, PIEDFERT – Mrs LEREBOURG Denis et Alain, BLATTER / **LES FEMMES
 CREATIVES DE LA DOUBLE** Présidente : Mme VERGNAUD ☎0547191363 / **LES AMIS DE
 GARDEDEUILH** Présidente : Mme THOUVENIN Louissette ☎0553806810 / **ASSOCIATION
 « CIEL ET TERRE »** Président : Mr COLAS Christian – [mail : christian.colas9@orange.fr](mailto:christian.colas9@orange.fr) /
MEMOIRES AUTOMOBILES Président : Mr DELELIS Jacques ☎0671631936 – **LES
 CASTORS DE LA DUCHE** Président : Mr Michel PERRIER / **LES GOUYATTES DE LA
 DOUBLE** : Corinne SUSANT 06.08.90.65.81- Charlotte BROSSIER 06.27.30.37.06
 Emilie PIGEON 06.03.40.05.04

COMITE DES FETES « LA GUIRANDOLE »

Les membres du bureau du comité des fêtes LA GUIRANDOLE vont organiser un vide grenier le
 DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022 dans le bourg. Une publicité sera faite dès le mois de septembre.

LES FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE

Nous continuons nos activités toujours avec autant d'enthousiasme,
 ci-joint trouver notre calendrier de la rentrée pour chaque atelier.

- _Peinture le 6 septembre
- _Broderie le 7 septembre
- _Dentelle le 1er septembre
- _Patch le 8 septembre

SECTION BRODERIE : 1^{er} mercredi de chaque mois de 10h à 16h30

SECTION PEINTURE : 1^{er} et 3^{ème} mardi et 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 16h30

SECTION DENTELLE : 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 16h30.

La présidente, Mme Vergnaud Maryse

LE CLUB DE L'AMITIE DE LA DOUBLE

Le Club de l'Amitié de la Double a réalisé son dernier Loto avant le début des vacances le 27
 Juin dernier et reprendra ses activités le **12 Septembre 2022** prochain au Foyer Municipal à
14H00. Venez nombreux. Le Président, Lionel MADEC



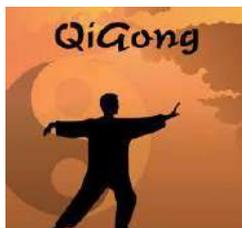
LES AMIS DE GARDEDEUILH

Comme vous avez pu le constater, un seul concert a eu lieu cette année au sein de notre
 petite chapelle. Le concert prévu le 7 Août n'a pu avoir lieu, nous en sommes profondément
 désolés. Nous souhaitons tous que notre chapelle reste un lieu cultuel et culturel où nous
 aimons nous retrouver. En souhaitant que vous n'ayez pas été trop éprouvés par cet été un
 peu chaotique, je vous dis à très bientôt. Cordialement

La Présidente, Louissette Thouvenin

Une messe sera célébrée à la CHAPELLE de GARDEDEUILH le SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022 à 18h. Nous aurons, à cette occasion, le plaisir d'accueillir le nouveau prêtre de la paroisse de MONTPON, l'abbé Alain-Bernard ANGA MBASSOA remplaçant de l'abbé DE BERU à partir du 1^{er} septembre 2022.

Lors des journées du PATRIMOINE les 17 et 18 septembre 2022, la chapelle ouvrira ses portes aux visiteurs. Informations transmises sur panneau pocket.



ASSOCIATION CIEL ET TERRE (Qi Gong)

Le Qi Gong a terminé ses cours le 5 juillet dernier et du fait du rebondi du Covid19, ils n'ont pas eu lieu en juillet et août comme il était prévu.

La reprise des cours sera une semaine après la rentrée scolaire soit le **mardi 13 septembre 2022 à 18h.**

Merci de votre présence.

Le Président, Christian COLAS



INFORMATIONS / RECOMMANDATIONS PRATIQUES



PANNEAU POCKET : une application pour communiquer avec les habitants à Eygurande Gardedeuilh et les informer

Petit rappel particulièrement important en cette période d'épidémie du COVID-19

: La Mairie diffuse en temps réel ses messages d'information, de prévention, de risque et d'alerte à la population sur cette application. L'usage de "panneau pocket" est gratuit et illimité pour tous sans exception. Une fois l'application "panneau pocket" téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son doigt sur son écran pour faire défiler les informations et les alertes.

Vous pouvez également consulter « panneau pocket » sur le site internet dédié à cette application.

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

Engagé dans une politique active de réduction et de valorisation des déchets, le SMD3 a entrepris une analyse complète de la composition des ordures

ménagères résiduelles (OMR) des Périgourdins.

Sur les 203 kg d'ordures ménagères que les Périgourdins ont produit au cours de l'année 2021, on trouve :

75 kg de déchets compostables, (restes de cuisine, marc de café, épluchures, coquilles d'œufs...)

- 46 kg de papiers et emballages, (papiers, sacs ou sachets en papier, emballages carton, en plastique, en métal, journaux, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires...)
- 7 kg de verre, (bouteilles, pots, flacons...)
- 32 kg de déchets qui devraient aller en déchèteries, (grille-pains, réveils, jouets pour enfants , vêtements...)
- 43 kg de véritables ordures ménagères.

En 2017 le sac noir du Périgourdin contenait 234 kg de déchets. Depuis le passage en redevance incitative, le sac noir a diminué de 31 kg.

DATES OUVERTURE ET FERMETURE DE LA CHASSE 2022/2023

La date d'ouverture de la chasse est fixée au DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022 à 8h et fermera le 28 FEVRIER 2023 à 18h.

Article 2 : Fixation des périodes et jours de chasse pour la chasse à tir

GIBIER SEDENTAIRE NON SOUMIS AU PLAN DE CHASSE			
ESPECES	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES
OISEAUX			
PERDRIX ROUGE ET GRISE (*) (**)	11 septembre 2022	27 novembre 2022	Les dimanches et jours fériés.
FAISAN et FAISAN VENERE (*) (**)	11 septembre 2022	27 février 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés.
MAMMIFERES			
LAPIN DE GARENNE	11 septembre 2022	30 janvier 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés.
LIEVRE BRUN	2 octobre 2022	11 décembre 2022	Les dimanches, mercredis et jours fériés. Plans de gestion cynégétique départemental et locaux fixés par le SDGC.
BLAIREAU	11 septembre 2022	27 février 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés
RENARD	11 septembre 2022	28 février 2023	- Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés : tout mode de chasse confondu. - Les mardis, jeudis et vendredis : uniquement à l'approche et à l'affût.
Autres espèces de gibiers sédentaires non soumis à plan de chasse (oiseaux et mammifères)	11 septembre 2022	28 février 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés. En dehors de ces jours, le tir n'est possible qu'à poste fixe ou à l'affût. Le chien peut être utilisé à poste fixe ou affût uniquement pour le rapport.

* Dans le cadre des concours ou de field-trial sur aihier tiré organisée en période de...

GIBIER SEDENTAIRE SOUMIS AU PLAN DE CHASSE			
ESPECES	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES
CHEVREUIL DAIM Approche - Affût	1 ^{er} juin 2022 (anticipée jusqu'au 10 septembre*)	28 février 2023	Tous les jours. Entre le 1 ^{er} juin et le 10 septembre, sauf dérogation, seul le tir du brocard est autorisé. Chasse sans chien et tir à balle obligatoire (arme rayée) ou arc de chasse.
	Battue 11 septembre 2022	27 février 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés.
SANGLIER Approche - Affût	1 ^{er} juin 2022 (anticipée jusqu'au 14 août*)	31 mars 2023	Tous les jours. Sans chien et tir à balle obligatoire (arme rayée) ou arc de chasse.
	Battue 1 ^{er} juin 2022 (anticipée jusqu'au 14 août*)	14 août 2022	Tous les jours
	Battue 15 août 2022	31 mars 2023	Tous les jours.

CERF ELAPHE Approche - Affût	1 ^{er} octobre 2022	28 février 2023	Tous les jours. Chasse sans chien et tir à balle obligatoire (arme rayée) ou arc de chasse
	Battue 1 ^{er} octobre 2022	27 février 2023	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés
MOUFLON Approche - Affût	1 ^{er} septembre 2022	28 février 2023	Tous les jours. Sans chien et tir à balle obligatoire (arme rayée) ou arc de chasse
	Battue 24 septembre 2022	26 février 2023	Les samedis, dimanches et jours fériés

* En période anticipée, une autorisation individuelle délivrée par le préfet est nécessaire pour pratiquer la chasse.

GIBIER DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU			
ESPECES	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES
BECASSE CANARD COLVERT	Voir arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié***	Voir arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié***	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis, jeudis et jours fériés. Plans de gestion départementaux et locaux fixés par le SDGC.
PIGEON RAMIER et COLOMBIN	Voir arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié***	Voir arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié***	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés. En dehors de ces jours, leur tir n'est possible qu'à poste fixe ou à l'affût. Plans de gestion départementaux fixés par le SDGC.
Autres espèces de gibiers de passage et de gibiers d'eau	Voir arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié***	Voir arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié***	Les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés. En dehors de ces jours, leur tir n'est possible qu'à poste fixe ou à l'affût. Le chien peut être utilisé à poste fixe ou affût uniquement pour le rapport des oiseaux.

*** arrêtés ministériels susceptibles d'être modifiés en cours de saison

MERCI A NOS ASSOCIATIONS

Je tenais à nouveau à remercier nos associations pour tout le cœur qu'elles mettent à l'ouvrage afin de faire vivre notre village. Merci au COMITE DES FETES LA GUIRANDOLE qui a bien voulu organiser le concours de pétanque le 7 août dernier en raison de l'annulation du concert à la chapelle. Cela a permis de réunir une vingtaine de personnes et ce fût une excellente journée ensoleillée. Merci à LES AMIS DE GARDEDEUILH de continuer à faire vivre notre chapelle malgré les « incidents de parcours ». Merci au CLUB DE L'AMITIE DE LA DOUBLE qui réunit le lundi tous les quinze jours un groupe de personnes pour animer le LOTO. Merci à CIEL ET TERRE qui continue à donner des cours de QI GONG tous les mardis soir. Merci à LES CASTORS DE LA DUCHE d'assurer les travaux au futur complexe municipal avec rigueur et bonne humeur. Merci à l'association JEUX D'ENFANTS (association des parents d'élèves) pour avoir organisé magnifiquement la FETE DES ECOLES. Merci aux organisateurs de la soirée FETE DE LA MUSIQUE du 18 juin dernier où beaucoup de monde était présent.

A bientôt je l'espère pour des manifestations au sein du village.

Le Maire, Guy PIEDFERT

UN EYGURANDAIS A L'HONNEUR



UN EYGURANDAIS A
L'HONNEUR

Jean—Mic

hel BLATTER a allumé
une charbonnière à
PORCHERES lors du
comice agricole Il l'a
allumée une semaine
avant le comice afin que
les visiteurs puissent
assiter à la récolte du
charbon.

DDAVO JEAN MICHEL

LE MAIRE GUY PIEDFERT

NUMEROS D'URGENCE

112 numéro d'appel d'urgence européen unique joignable à partir d'un fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.

15 SAMU en cas de besoin médical urgent

17 Police secours, gendarmerie

18 Pompiers

115 SAMU social

Centre anti poison Bordeaux : 0556964080

Médecin de garde et Pharmacie de

garde : 0899962513

Chirurgien dentiste : 0899962507

Cap Ecoute Ado : 0800333435

Service des eaux : 0899827365

ENGIE : 0969321515

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Mme SICAIRE : 0603927162/0553821554

Mme MOREAU : 0612219381/0553801163

NOS ARTISANS/COMMERCANTS

Mme Catherine RACCOURSIER

Tisserande ☎0553823964

Mail : catrac@bluewin.ch

Mr Pascal CLAUDEL

Fabricant d'objets décoratifs

ENTREPRISE D'ELECTRICITE

ETABLISSEMENTS BERNARD

☎0553815967

Mr Fabrice SICAIRE

Charpente, escalier, ébénisterie

☎0553821554/0676549305

T comme tissu, c'est aussi ...mercerie, laines, broderie, boutons, feutrine, accessoires patchwork et tricot, livres...
940 route du Loup Garou (le Frappier)
24700 Eygurande et Gardedeuil Tél :
06.43.07.14.79.

Désignation des délégués aux commissions communales :

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme BREULAUD, Mme THOUVENIN

VOIRIE – CHEMINS DE RANDONNEE:

M. PASCAL, M. PERRIER, Mme COLAS

BATIMENTS COMMUNAUX -

PATRIMOINE:

M. PASCAL, Mme CHAILLAT, Mme THOUVENIN



ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES

Y.REMONDIE : ☎0682892521

Moissons, ensilages, travaux du sol, épandages, pulvérisateur...

NOS ELEVEURS

Mme Nathalie PETIT

☎0553804283

Mr Yohan BEAUDOUT

☎0553803697

Mr Gilbert DEVAURE

☎0682044671 – élevage de limousines



NOS GITES ET CHAMBRES

D'HOTES

Gîte de la Guirandole Patrick et

Christine LACOMBE ☎0684062337

Le Ruisseau Chaud Catherine JUHEL

☎0553824294

Gîtes de "La Môle"

Site internet :

www.domainedeladouble.fr

Mr SUDWORTH Peter

Le palem / ☎0553801426

Gîte "le boat" (NAN et ROD)

0553806663 - 0649551787



NOS PRODUCTEURS

LOCAUX

Mr Olivier DEVAUX

Producteur légumes BIO

☎0553820233/0689207959

Ouvert le samedi de 10 h à 12 h

LE PETIT LAURENT – Mr

Alain BINET – Producteur de fruits

☎0553908285

Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h

Mr FRANKLIN FARM

Boucherie à la ferme

Agneaux, chèvres, saucisses et bacon style anglais

☎0553823771/0609106284/0681639460

Mail : franklinzw@aol.com

vente sur commande



NOS EXPLOITANTS

FORESTIERS

AUX BOIS D'EYGURANDE

Mr Sébastien LABRUE

Achat/vente bois de chauffage toutes dimensions livraison ou sur place

☎0684902185

Mail : sebastienlabrue@hotmail.fr

Mr Daniel GONTHIER

Exploitation forestière

Abattage, débardage et bois de chauffage

☎0553804146/0681778570

EURL FABIEN LABRUE – TRAVAUX

FORESTIERS - ☎0785645540



Nathalie.B

Relaxation & bien-être

Sur rendez-vous par téléphone uniquement

☎0674383295/0954807673

Massage relaxation – massage amma assis – bol kansu – gommage du visage + serviettes chaudes
Déplacement à domicile pour femmes uniquement (titulaire du certificat d'aptitude)

Ouvert le samedi de 11 h à 13 h

Karen et James BURDEN

Au grand bâtard

Epicerie anglaise/Vente d'oeufs

Jeudi et samedi de 10h30 à 13h30 –vendredi de 10 h à 12 h et de

14 h à 19 h ☎0553818621

Mr Stéphane DINARD

Eleveur veaux, bœufs, cochons, volailles ☎0553803800

FINANCES : M. PIEDFERT, M. PASCAL, M. GONTHIER, M. MADEC, Mme SIWULA, Mme BREULAUD - **GROUPEMENT DE CHASSE** : M. GONTHIER, Mme THOUVENIN - **COMMUNICATION** : Mme FAURE, Mme COLAS, M. GONTHIER + des bénévoles (Mmes RACCOURCIER, LABRUE, FAURE Chantal, M. BLATTER, PIEDFERT Béatrice) - **SOLIDARITE** : Mme THOUVENIN, Mme CHAILLAT, Mme SIWULA, Mme FAURE - **SCOLAIRE** : Mme SIWULA, Mme BREULAUD - **ELECTORALES** : Mme THOUVENIN, M. PERRIER, Mme FAURE

APPELS D'OFFRES : Président : M PIEDFERT Guy

Titulaires : M. PERRIER, M. PASCAL, Mme BREULAUD